



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

PLATEFORME REGIONALE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE

Toute demande d'acquisition de la nationalité française doit être adressée au service naturalisation de la préfecture de la Haute-Corse par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Préfecture de la Haute-Corse
Direction de la Citoyenneté et des Titres
Plateforme régionale d'instruction des demandes
d'acquisition de la nationalité française
Rond-point du Maréchal Leclerc de Hautecloque
CS 60007
20401 BASTIA Cedex 9

Si votre dossier est complet, la plateforme régionale vous convoquera par courrier à un entretien en préfecture. En effet, **un seul déplacement** est désormais suffisant pour voir votre demande d'acquisition de nationalité examinée.

Pour tout renseignement et aide à la constitution de votre dossier une permanence téléphonique est à votre disposition au **04.20.08.40.30** les mardis de 9 h 00 à 10 h 30, les mercredis de 10 h 30 à 11 h 30 et jeudis de 8 h 30 à 10 h 00.

Il est rappelé que les formulaires réglementaires de demande et toutes informations relatives aux procédures d'accès à la nationalité française, sont disponibles sur le site internet départemental de la préfecture de la Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr/bloc « accueil des étrangers ») ainsi que sur le site www.service-public.fr.

Enfin, la plateforme pourra également être jointe par messagerie électronique : prefecture@haute-corse.gouv.fr ou pref-reclamations-etrangers@haute-corse.gouv.fr